



Final touch

Location de matériel pour événements

Chèque de caution

Madame, Monsieur,

Merci infiniment pour la confiance que vous nous portez en nous confiant la location de matériel pour votre événement. Spécialiste de l'événementiel et de la location sur internet depuis 2006, nous avons assuré plus d'un millier de locations à distance, ce qui nécessite une organisation très spécifique.

Dans ce cadre, nous vous demandons de nous faire parvenir avant l'envoi de votre commande **un chèque de caution de 500 euros**, libellé à l'ordre de FINAL TOUCH. Celui-ci a pour objet de nous assurer le retour **dans les temps et en bon état** du matériel loué.

Ce chèque ne sera jamais encaissé à l'improviste, puisque en cas de litige nous procédons préalablement à un examen avec vous de la situation avec une description claire et entière des soucis rencontrés et une possibilité pour vous de faire valoir votre point de vue.

Le matériel que vous nous louez est sous votre responsabilité à partir de la livraison par le transporteur sur le lieu que vous avez indiqué et jusqu'à retour à notre dépôt (renvoi par vos soins) ou enlèvement par notre transporteur (location avec retour inclus).

Les éléments suivants ne seront pas pris en compte :

- Tout manquant suite à une erreur de notre part (signalé dans la journée de réception de votre matériel)
- Salissures et usure dans les conditions normales d'utilisation
- Retard de retour lié au transporteur

Notez en particulier que les éléments suivants peuvent engager votre caution :

- Non-renvoi de tout ou partie du matériel
- Matériel détruit, ou détérioré de façon manifestement volontaire ou anormale
- Non-respect des consignes spécifiques de retour de certains produits
- Acceptation d'un colis qui vous serait remis ouvert ou détérioré par le transporteur sans que vous ayez émis des réserves précises sur les manquants ou autres problèmes à la livraison
- Négligence de votre part dans les délais de retour

La valeur de caution des produits qui vous sont loués est disponible à tout moment sur simple demande de votre part. Ce prix est calculé en fonction de nos coûts d'approvisionnement qui peuvent différer des prix constatés ailleurs pour ces produits.

En cas de souci au retour de votre commande, nous vous recontacterons dans un délai de 48h pour vous signaler les éléments de litige. Passé ce délai, votre chèque de caution sera détruit.

Votre responsabilité n'est pas limitée au montant de la caution : si le montant du litige est inférieur au montant de la caution, nous vous proposerons de vous échanger le chèque de caution contre règlement du montant du litige. Si le montant du litige est supérieur au montant de la caution, nous nous réservons le droit de vous demander le règlement du complément.

Malgré toutes ces mises en garde, nous sommes assez souples, et il est extrêmement rare que nous soyons contraints d'opérer un complément de facturation (à ce jour moins de 0,5% des locations). Le chèque de caution est donc surtout là pour que nous n'ayons pas à l'utiliser... ☺

Merci encore pour votre confiance, et n'hésitez pas à nous consulter pour toute question complémentaire !